

# PARMAIN NOTRE VILLE

#9

MAGAZINE D'INFORMATIONS

[www.ville-parmain.fr](http://www.ville-parmain.fr) - Suivez nous sur Facebook [villedeparmain](https://www.facebook.com/villedeparmain)

JUIN 2023



Projet de reforestation allée des Peupliers  
Verte entreprise 95330 Domont

# SOMMAIRE #9

**Le mot du Maire** p.3

**Autour du tapis vert** p.4

Les points de l'ordre du jour des comptes rendus :

- Séance du 13 avril 2023

**Budget** p.4

- Budget prévisionnel 2023
- Taxes locales en 2023

**Alerte - Secours** p.7

- Plan Communal de Sauvegarde
- Nouveau système d'information d'alerte à la population

**Sécurité - Circulation** p.9

- Trottinettes électriques, quelles règles pour circuler en sécurité ?
- Les incivilités en ville - les gestes au quotidien
- Opération Tranquillité Vacances

**Urbanisme - Habitat - Patrimoine** p.12

- Quelles autorisations, pour quels travaux
- Hôtel moderne ou hôtel de la gare
- Une nouvelle crèche

**Travaux** p.13

**Environnement** p.15

- Arbres : une climatisation naturelle en milieu urbain
- Faire de l'ombre aux petits
- Comme un arbre dans la ville
- Rue de l'Abreuvoir... suite et fin
- Borne électrique

**Enfance - Scolaire** p.17

- Collège
- Accueils de loisirs

**Vie communale** p.20

- Parmain sous les étoiles
- Du nouveau à la Bib !
- Semaine bleue
- Service accueil de la mairie
- La cohabitation intergénérationnelle solidaire
- Canicule
- 100 ans de Mme Faille



**Parmain a des talents** p.23

- Sportifs distingués
- Championne d'équitation
- Échecs
- Meilleur élève sommelier

**Commerce et artisanat** p.25

**Culturel** p.26

- Salon de l'Artisanat d'Art

**Du côté des associations** p.27

- Muay Thai Boxing Parmain
- Futsal
- Les chœurs de la Vallée du Sausseron
- AREJ
- Nouvelles associations
- CPCLC
- La Cabane

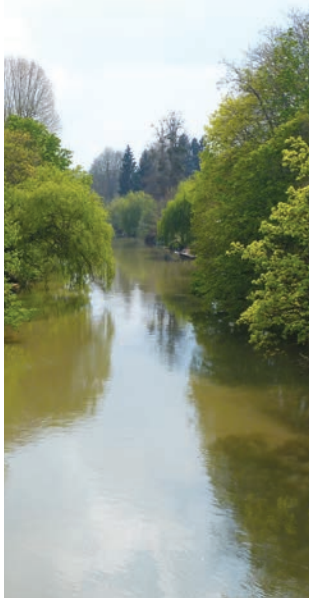
**Dernière minute** p.30

- Tarifs plage de l'Isle-Adam

**État civil** p.30

**Tribunes** p.31

**Agenda** p.32



Retrouvez nous sur  
**Facebook**  
Villedeparmain

## Magazine d'informations : Juin 2023

Directeur de la publication :  
Loïc Taillanter  
Rédacteur en chef :  
François Kisling  
Responsable de  
communication :  
Sylviane Saumier

Toute correspondance à  
adresser :  
Mairie de Parmain 95620  
Commission Information /  
Communication

Impression - Réalisation EFIC  
Tél. : 03 44 59 31 81  
[www.efic2.fr](http://www.efic2.fr)



# EDITO DU MAIRE

Chères Parminoises, Chers Parminois,

Le vote de notre budget 2023 a été l'occasion de marquer notre solidarité avec les familles parminoises. Pour ces dernières, les temps actuels sont particulièrement difficiles.

Les 6,5% d'inflation annoncés ne correspondent pas à la réalité de ce qu'elles vivent : début 2023, il a fallu absorber 18% d'augmentation sur les produits alimentaires. Pas étonnant que le pouvoir d'achat soit, de très loin, la première des préoccupations des Français.



Nous avons donc décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale en particulier les taux des taxes foncières. Seule la revalorisation des bases de 7% décidée par le Gouvernement s'appliquera.

De même, malgré les hausses des coûts, les tarifs des services municipaux concernant prioritairement les familles (restauration scolaire et accueils de loisirs) n'augmenteront pas non plus. De plus le Centre Communal d'Action Sociale de Parmain prête une attention particulière aux familles et à nos aînés qui pourraient renoncer à satisfaire des besoins essentiels : se nourrir sainement avec trois repas par jour, se soigner et partir en vacances. Parmain doit rester la commune où il fait bon vivre et que nous apprécions. Nous avons tous un devoir de solidarité. À ce sujet, Le CCAS, avec la participation du Lions Club de l'Isle-Adam Parmain, propose le 12 juillet, aux familles disposant des revenus modestes, une journée à la mer.

Par ailleurs, la crise bioclimatique menace notre quotidien et les équilibres planétaires.

Nous avons le devoir impérieux de modifier nos habitudes et nos pratiques collectives pour prendre toute notre part dans la révolution écologique qui s'impose.

À Parmain, nous nous sommes engagés à répondre durablement aux enjeux environnementaux. Pour mieux maîtriser nos dépenses d'énergie, nous poursuivons, d'une part, le remplacement par du "LED" de l'ensemble de l'éclairage public de la ville et, d'autre part, nous avons prolongé l'extinction l'éclairage public la nuit. Concernant nos espaces verts, nous avons remplacé le fleurissement annuel par des plantes persistantes (renouvelées à la marge) et beaucoup moins consommatrices d'eau.

Avec l'argent épargné, nous démarrons un programme de plantation d'arbres en ville pour lutter contre les îlots de chaleur.

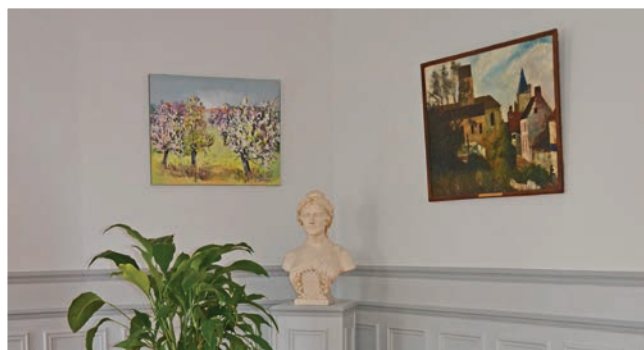
Nous vous donnons rendez-vous le samedi 26 août, pour la deuxième édition de cinéma en plein air de notre Communauté de Communes avec une soirée sous les étoiles au stade Jacques Hunaut, avant de nous retrouver dans ce même stade pour la magnifique Fête Médiévale les 23 et 24 septembre avec des tournois de chevalerie, un grand marché médiéval et un spectacle pyrotechnique le samedi soir.

Nous avons encore de belles choses à vivre ensemble.  
Bonnes vacances à toutes et à tous.

Avec mon fidèle dévouement,

*Votre Maire,  
Loïc Taillanter*

## AUTOUR DU TAPIS VERT



Les points de l'ordre du jour :

### Séance du 13 avril 2023

- 1) Approbation du compte de gestion 2022
- 2) Vote du compte administratif 2022
- 3) Affectation des résultats 2022 au budget 2023
- 4) Vote des taux d'imposition 2023
- 5) Vote du budget primitif 2023
- 6) Modification du tableau des amortissements
- 7) Vote des subventions 2023 aux associations
- 8) Pass-associations au profit des jeunes Parminois entrant en 6ème et en 5ème en septembre 2023
- 9) Convention relative à l'intervention d'un agent avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France pour une mission d'inspection en hygiène et sécurité.
- 10) Frais de représentation du maire.
- 11) Modification du tableau des effectifs.



La liste des délibérations et procès-verbaux des conseils municipaux est consultable sur le site de la commune : [www.ville-parmain.fr](http://www.ville-parmain.fr)

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Le budget 2023 préparé sous la nouvelle nomenclature comptable M57, a dû prendre en compte les difficultés rencontrées au cours de l'année 2022, année marquée par la guerre en Ukraine.

Les répercussions de cette crise ont eu un impact majeur sur la hausse du prix de l'énergie et des denrées, ce qui contraint les collectivités à faire des prévisions budgétaires tenant compte de cette inflation et de l'incertitude de son évolution.

À cette crise s'ajoutent les nombreux recours que connaît Parmain sur les futurs projets de construction bloquant les rentrées d'argent dont pourrait bénéficier la ville.

Cette année sera marquée par une hausse importante des bases fiscales due à l'inflation sur laquelle elle s'appuie au sein de la loi de finances indépendamment de la volonté des collectivités.

La commune de Parmain contrairement à nombre de ses voisines n'y ajoutera pas une augmentation des taux.

Les recettes perçues en 2022 et une maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré l'augmentation de l'énergie, a engendré un excédent cumulé important, permettant une diminution du déficit d'investissement.

Grâce aux résultats reportés, le budget prévisionnel 2023 de Parmain peut prévoir d'avantage d'investissements que les années passées malgré les recettes bloquées par les recours.

Endettement par habitant par an	
2020	998,63 €
2021	939,97 €
2022	850,28 €
2023	786,55 €
2024	659,20 €

### LES GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT DE L'ANNÉE 2023 :



Travaux de voirie



City Stade



Lavoir du quartier de Jouy-le-Comte



Véhicule électrique



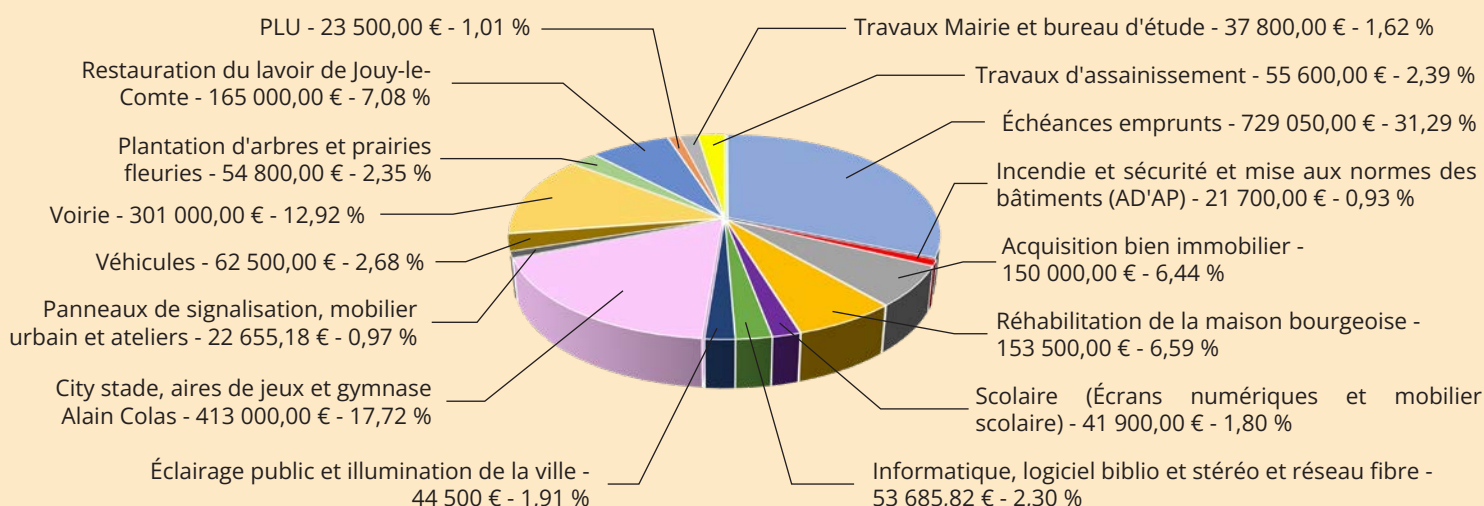
Reforestation allée des Peupliers



Écrans numériques subventionnés par Val d'Oise Numérique

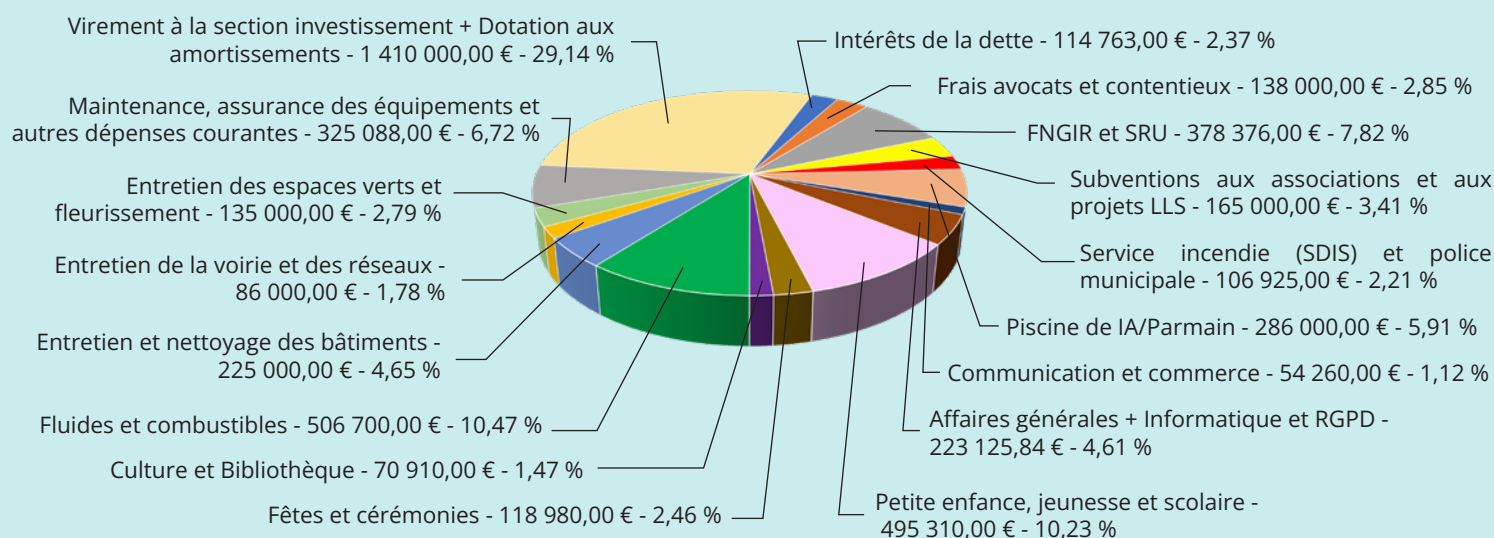
## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - 2 330 191 €

(hors rbst TAM et déficit 2022)

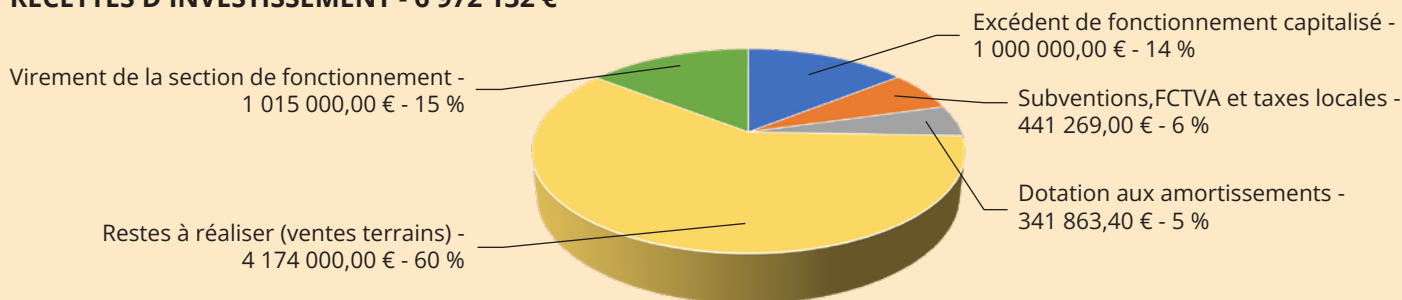


## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - 4 839 437 €

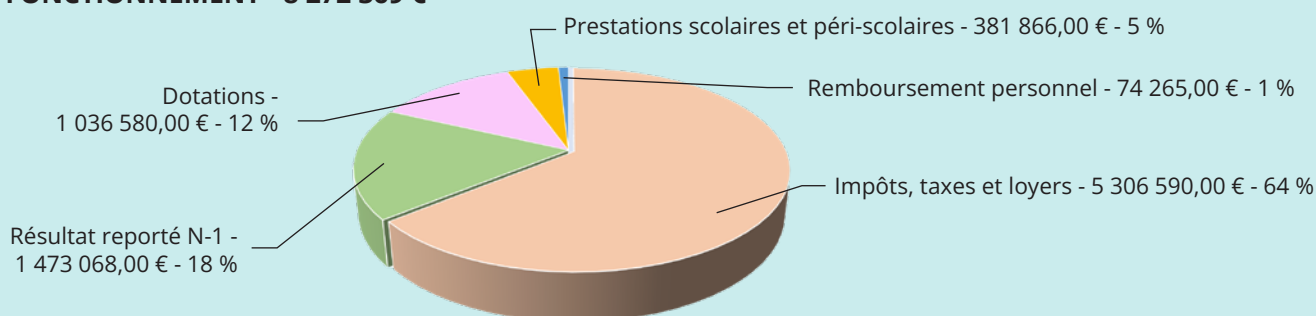
(hors frais de personnel de 3 432 931 € soit 41,50 % du budget total de 8 272 368€)



## RECETTES D'INVESTISSEMENT - 6 972 132 €



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT - 8 272 369 €



## TAXES LOCALES EN 2023

### CONSEIL MUNICIPAL DE PARMAIN - 14/04/2023

Les taux votés au titre de 2023 pour la commune sont identiques à ceux de 2022

	2022	2023
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	37,18 %	<b>37,18 %</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	60,74 %	<b>60,74 %</b>
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	21,77 %	<b>21,77 %</b>

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE CCVO3F - 31/03/2023

Les taux votés au titre de 2023 pour la Communauté de communes sont identiques à ceux de 2022

	2022	2023
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	2,30 %	<b>2,30 %</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	9,70 %	<b>9,70 %</b>
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	1,65 %	<b>1,65 %</b>
Cotisation Foncière des Entreprises	29,59 %	<b>29,59 %</b>

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Sauf s'ils sont exonérés de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les contribuables qui possèdent un logement pour leurs séjours de courte durée continueront à s'acquitter de cet impôt. Mais les communes ne peuvent augmenter la taxe d'habitation sur ces résidences secondaires que si elle augmente dans la même proportion que la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le taux de CFE ne peut, par rapport à l'année précédente, être augmenté dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou, si elle est moins élevée, à celle du taux moyen des taxes foncières, pondérées par l'importance relative des bases de ces deux taxes pour l'année d'imposition. Par parallélisme des formes, la même règle s'imposera en cas de baisse de ces taux.

### Taxe de Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Pour financer la GEMAPI, la CCVO3F perçoit une taxe dédiée dont le montant ne peut excéder 40 euros par personne et par an sur la base de la population dite " dotation globale de fonctionnement " (DGF) qui n'est pas une population recensée mais un nombre exprimé en habitant.

La compétence GEMAPI est répartie entre le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise (SMBO), le Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE), le syndicat intercommunal de la Vallée du Ru de Presles (SIRP) et l'Entente Oise-Aisne.

	2022	2023
TOTAL	302 353,00 €	<b>513 774,00 €</b>
Population DGF	39 476	<b>39 713</b>
Euros par Habitant	7,66 %	<b>12,93 %</b>

### Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM doit être proportionnée aux charges qu'elle a pour objet de couvrir et les taux sont votés en fonction des évaluations transmises par TRI-OR. La taxe est donc in fine calculée par rapport à la consommation de chaque ville selon les tonnages de collectes des ordures ménagères et des déchets recyclables du litrage et du nombre de bornes de tri, de collecte et de traitement des encombrants, de l'utilisation des déchetteries par les habitants.

	2022	2023
Évolution du taux de TEOM appliqué à Parmain	9,09 %	<b>8,52 %</b>

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde est un plan destiné à coordonner et mettre en place les moyens de secours utilisables par la mairie.

Ce type de plan est mis en œuvre lors d'évènements climatiques importants, lors de « catastrophes » naturelles et/ou technologiques et chaque fois qu'une situation particulière le nécessite.

Ce document vise à améliorer la prévention et la gestion des crises.

Le PCS regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine en fonction des risques connus :

- Les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.
- Fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité.
- Recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

### POURQUOI PARLE-T-ON DE CE PLAN AUJOURD'HUI ?

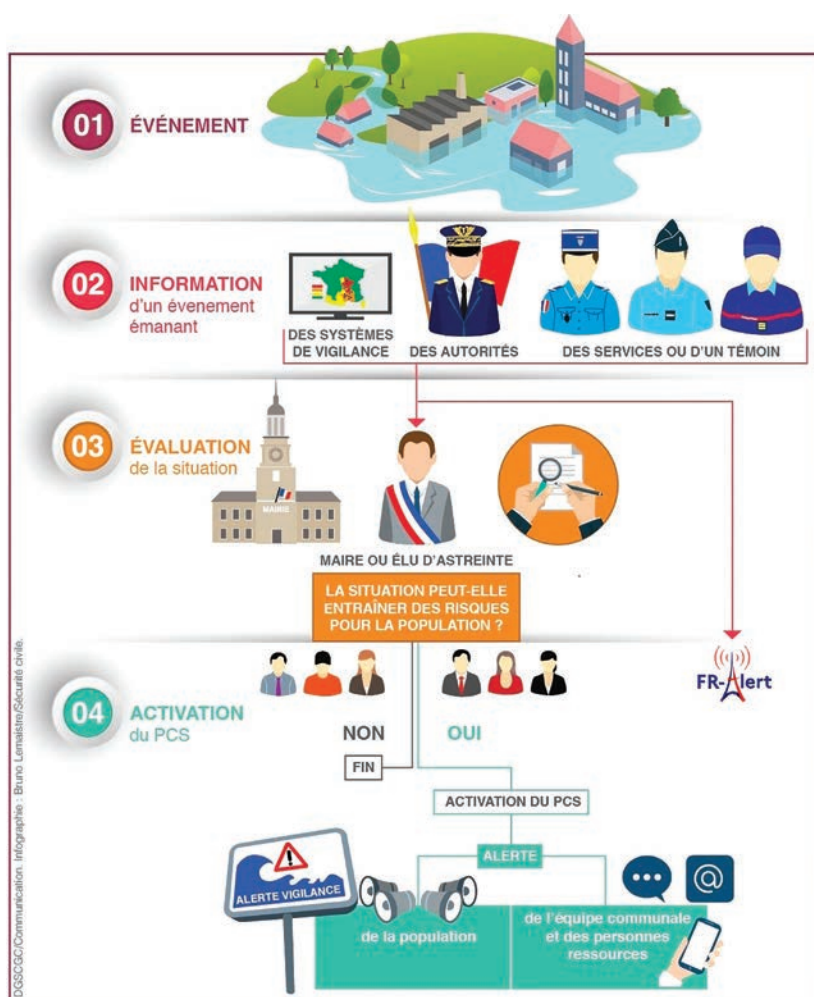
Les Plans Communaux de Sauvegarde sont une obligation législative pour les communes qui sont soumises à un Plan de Prévention des Risques, ce qui est le cas de Parmain. Le PCS est mis à jour par l'actualisation de l'annuaire opérationnel et révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques. Le délai de révision ne pouvant excéder 5 ans et le PCS de Parmain datant de 2019 (révision de la version de 2015), il a été décidé de le réviser en tenant notamment compte de la mise en œuvre du dispositif FR-Alert et de l'installation à Parmain de l'antenne de la Protection civile.

### QUI LE DÉCLENCHE ET QUAND ?

La mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde est déclenchée par le maire ou l'adjoint faisant fonction en son absence, sur décision communale ou sur demande de la Préfecture (exemple des alertes météorologiques) et ne concerne que les mesures à prendre sur la commune. Il peut être déclenché chaque fois que nécessaire en fonction de l'évènement et du risque encouru pour la population.

### QUELS SONT LES MOYENS DU PCS ?

La mise en œuvre de moyens municipaux ou la réquisition de moyens privés peuvent aller de l'ouverture de locaux (Salle Jean Sarment, salle Louis Lemaire, etc....) pour accueillir et héberger des citoyens en difficultés, jusqu'à la distribution d'eau potable ou de denrées essentielles, en passant par le rappel des agents communaux pour des missions exceptionnelles de nettoyage des accès ou de mise à disposition de matériels spécifiques, le rappel des policiers municipaux pour assurer la sécurité sur la voie publique en complément des forces de l'ordre et la mise en place d'un Poste de Commandement de Crise pour assurer la gestion de l'évènement.



Des moyens privés spécifiques tels que des engins de chantier peuvent être réquisitionnés pour mener à bien des missions de dégagement des voies communales ou autres.

Antoine Santero,  
1<sup>er</sup> adjoint au maire

# NOUVEAU SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION



Une directive européenne de décembre 2018 a imposé aux 27 États membres de l'Union européenne l'obligation de se doter d'un système d'alerte des populations, via la téléphonie mobile. Techniquement fonctionnel depuis le 21 juin 2021 et baptisé FR-Alert, le dispositif national a été déployé sur le territoire depuis le 18 octobre dernier. Il s'appuie notamment sur des technologies permettant l'envoi massif et rapide de notifications, d'alertes ou d'informations prioritaires par rapport aux communications traditionnelles. Ces notifications indiquant un danger imminent pourront alerter des millions de Français. À la réception de l'alerte, prenez connaissance de l'ensemble de ces informations et appliquez les actions et comportements indiqués afin de vous protéger et réduire les risques d'exposition au danger.

## Comment fonctionne le dispositif ?

Les messages FR-Alert sont envoyés sous forme d'ondes radio par les antennes de télécommunication 4G ; ondes différentes de celles mobilisées par le réseau mobile afin d'éviter toute saturation. Dans les faits, le message n'est donc pas envoyé manuellement à chaque destinataire, comme le serait un SMS, mais à tous les mobiles dans un rayon de 5 km<sup>2</sup> à proximité des antennes relais d'une zone définie par les autorités afin de prévenir une population ciblée. Lorsqu'un message d'alerte est diffusé, un son strident et une vibration accompagnent la notification, afin de rendre l'alerte plus efficace et ce, même si le téléphone mobile est en mode silencieux, hors connexion ou en mode avion.



## Tous les téléphones cellulaires sont-ils concernés ?

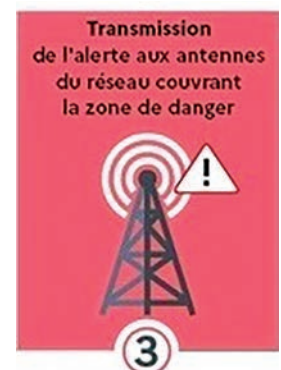
Le système FR-Alert, gratuit, ne nécessite aucune installation d'application mobile spécifique sur les téléphones. Si l'alerte est transmise par les opérateurs sans que l'État puisse collecter les données de localisation, seuls les téléphones mobiles dotés de la 4G et de la 5G sont concernés par la diffusion cellulaire. Celle-ci est complétée d'un SMS classique (géolocalisé) fonctionnant sur de la 2G ou 3G depuis fin de l'année 2022.



## Quels sont les événements concernés ?

L'usage de FR-Alert est limité aux cas d'urgence, dangers imminents ou en cours, qui impliquent d'alerter la population située dans la zone de danger pour leur recommander des gestes d'autoprotection. Les événements majeurs qui peuvent faire l'objet d'une notification d'alerte sont :

- événements naturels : inondation, tempête et cyclone, incendie, tsunami, éruption volcanique... ;
- accidents biologiques, chimiques, nucléaires : pollution, fuite de gaz, incident nucléaire... ;
- dangers sanitaires : épidémie, pandémie, incident agro-alimentaire... ;
- incidents technologiques et industriels : panne des moyens de télécommunication, accidents graves sur les réseaux routiers, ferroviaires ou aériens, incident industriel... ;
- événement grave de sécurité publique, attentat terroriste.





## Quel type d'information est diffusé ?

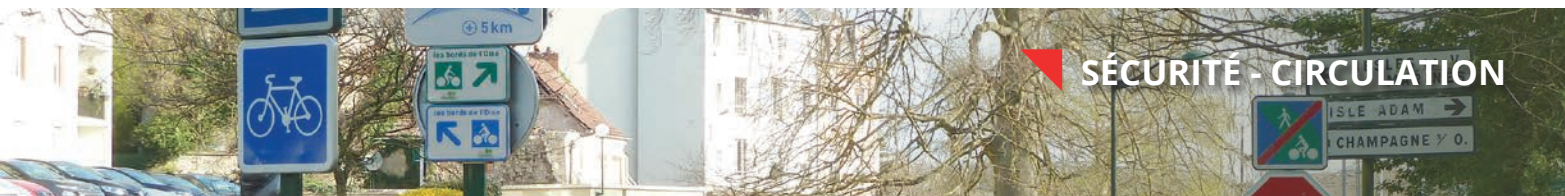
Dans une zone confrontée à une menace ou à un grave danger, les notifications FR-Alert peuvent transmettre des informations sur :

- la nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel...);
- l'autorité qui diffuse l'alerte ;
- la localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département...);
- l'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...);
- le cas échéant un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel.

Des informations complémentaires relatives à l'évolution de la situation ainsi que la fin de l'alerte sont diffusées par notification, dans la même zone géographique.



Le dispositif FR-Alert complète le système d'alerte et d'informations des populations (SAIP) qui comprend plus de 2 000 sirènes raccordées à un logiciel de déclenchement à distance, la mobilisation des télévisions et radios pour la diffusion des messages d'alerte et celle des comptes institutionnels sur les réseaux sociaux. La sirène de Parmain n'étant pas raccordée au SAIP, l'État l'a cédée à l'amiable à notre ville dans le cadre d'une convention approuvée à l'unanimité le 2 mars dernier par le conseil municipal.



## TROTTINETTES ÉLECTRIQUES, QUELLES RÈGLES POUR CIRCULER EN SÉCURITÉ ?



Notre commune comme la plupart des autres communes du département fait face à l'augmentation du nombre des Engins de Déplacements Personnels Motorisés (EDPM) propulsés électriquement.

Voici quelques règles qu'il nous semble bon de rappeler à la suite d'un accident de circulation survenu aux abords du collège qui par chance est resté sans gravité.

Pour conduire un EDPM vous devez :

- Être âgé d'au moins 12 ans (l'âge devrait être repoussé à 14 ans cette année).
- Ne pas transporter un autre passager (l'amende devrait être portée à 135€ cette année).
- Ne pas circuler sur les trottoirs.
- Ne pas dépasser la vitesse de 25km/h.

En agglomération :

Vous devez circuler sur les pistes cyclables ou les voies vertes. En l'absence de pistes cyclables, vous pouvez circuler sur les zones suivantes :

- Les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h.
- Les aires piétonnes : zone située en agglomération et réservée à la circulation des piétons, à condition de rouler à une allure modérée (6km/h) et de ne pas gêner les piétons.

La circulation sur les trottoirs est interdite, sauf autorisation du maire. Dans ce cas, vous devez circuler à une allure modérée (6 km/h) et ne pas gêner les piétons.

De nuit ou lorsque la visibilité n'est pas suffisante, vous devez porter un vêtement ou un équipement rétro réfléchissant.

La conduite de ces engins doit se faire obligatoirement sous couvert d'un contrat d'assurance et le port du casque est fortement recommandé.

Le constat a été fait que la réglementation n'est pas toujours bien respectée même par les adultes et qu'il appartient à ceux-ci d'éduquer les enfants aux risques encourus et **au respect du code la route.**

*Alexis Penpenic,  
conseiller municipal.*

## LES INCIVILITÉS EN VILLE – LES GESTES AU QUOTIDIEN

### LES INCIVILITÉS EN VILLE

**Avec le retour des beaux jours, nous souhaitons vous rappeler les règles élémentaires de civisme pour maintenir notre bien vivre à Parmain.**

#### Le stationnement est interdit sur les trottoirs :

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

Entre autres, est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :

1. Sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons ;
2. Sur les voies vertes, les bandes et pistes cyclables ainsi qu'en bordure des bandes cyclables ;
3. Devant les entrées carrossables des immeubles riverains ;



Lorsque le conducteur ou le propriétaire du véhicule est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

#### La vitesse en ville :

Une optimisation de la signalétique routière a été effectuée afin de mettre en pratique le 30 km/h dans l'ensemble des voies de circulation, à l'exception des routes départementales qui traversent la commune (rues Raymond Poincaré, Guichard, portion de Maréchal Foch, Blanchet, Général de Gaulle, Président Wilson, Nesles), où la vitesse est limitée à 50 km/h sauf indication contraire - (préconisation du service des routes du Val-d'Oise).



(préconisation du service des routes du Val-d'Oise).

#### Les nuisances sonores :

Tous les bruits causés sans nécessité ou par défaut de précaution, entraînant une gêne pour le voisinage, sont interdits entre 20h et 7h (arrêté préfectoral n° 2009-297).



Des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques sont réglementés par arrêté municipal (arrêté n° 2014/0101) et ne peuvent être effectués que dans les limites fixées ci-après :

- Les jours ouvrés de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

De plus, **le tapage dit diurne** (se définit comme le **bruit excessif** causé en journée) est désormais répréhensible.

Par exemple : des cris, des bruits de marteau, l'aboiement d'un chien...

Ces nuisances doivent être intensives et durer dans le temps pour être sanctionnées.

Des niveaux sonores maximums ont été fixés et leur dépassement constitue une infraction (*article R1336-7 précité*). Entre 7 heures et 22 heures, le volume ne doit pas excéder 5 décibels pondérés.

#### L'enlèvement des ordures ménagères :



La sortie des conteneurs est autorisée uniquement la veille au soir des jours de collecte.

Ces conteneurs doivent être rentrés, le plus tôt possible après la collecte.

Le calendrier des jours de collectes (ordures ménagères, verres, bacs jaunes), est disponible sur le site de la ville : [Services et démarches / Environnement et Cadre de vie / Déchets et tri sélectif / La collecte des déchets](#), ou sur le site [Tri-Or.fr](#).

Pour vos encombrants ou "monstres", vous pouvez les apporter en déchetterie ou faire appel au service de ramassage gratuit (n° vert : 0800 089 095).

#### Interdiction de laver sa voiture sur la voie publique et chez soi :

La loi est formelle, laver sa voiture chez soi est interdit, devant votre maison, dans la rue, ou au sein de votre propriété (si celle-ci donne sur la voie publique) selon l'article 99.3 du Règlement Sanitaire Départemental.

Si laver sa voiture chez soi n'est pas autorisé par la loi, c'est avant tout dans un souci de respect de l'environnement. En effet, les eaux usées qui résultent du nettoyage d'un véhicule contiennent des résidus d'huile, d'hydrocarbure et autres métaux lourds, polluant les sols et l'eau courante.

### Les animaux :

Les chiens ne peuvent circuler que tenus en laisse.



Leurs fonctions naturelles ne peuvent être accomplies que dans les caniveaux.

Le bon geste à adopter lorsqu'on se promène sur la voie publique avec son animal de compagnie est donc d'être équipé pour toujours avoir de quoi ramasser ses déjections.

Leurs propriétaires doivent prendre les dispositions nécessaires afin qu'ils ne troublent pas l'ordre public ni le voisinage notamment par des aboiements persistants.

#### Rappel : les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie :

Il appartient à la mairie de délivrer le permis de détention définitif ou provisoire aux propriétaires de chiens qui ont présenté, à l'aide de l'imprimé CERFA nécessaire, un dossier complet comprenant notamment l'évaluation comportemental du chien âgé de plus de 12 mois et le certificat d'aptitude du maître.

Ce dossier, déposé auprès de la police municipale afin de régulariser la situation administrative de l'animal en vertu du décret du 30 décembre 2009, vous permettra d'obtenir le permis de détention.

### Élagage :



Les arbres et arbustes, plantés dans une propriété, ne doivent pas déborder sur le domaine public.

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques.

Les végétaux ne doivent pas gêner le passage des piétons ni toucher aux câbles EDF et Télécommunications.

Le non-respect de cet arrêté est passible d'une contravention de 4<sup>ème</sup> classe (90 €) prévue par l'article R 412-51 du Code de la Route.

### Les piscines des particuliers :

Il est interdit de procéder aux vidanges des piscines dans le réseau des eaux pluviales. Il est autorisé dans le réseau des eaux usées, (selon le RSD) en raison du traitement de l'eau par voie chimique.

### Les feux :

Les feux ou brûlage à l'air libre des déchets verts, des ordures ménagères et de tous autres déchets sont interdits sur l'ensemble de la commune (arrêté départemental, s'inscrivant dans le Règlement Sanitaire Départemental RSD).

### Les trottoirs :



Le balayage et le désherbage doivent être effectués par les riverains.

L'hiver, en période de neige, les tas de neige seront disposés afin de permettre le passage des piétons.

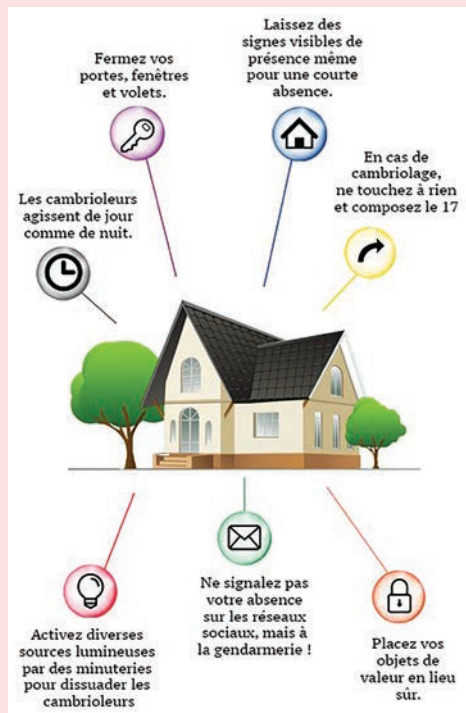
En cas d'accident, les riverains peuvent être tenus pour responsables.

### Travaux :



Tout dépôt de sable, gravats, matériaux, etc. ainsi que la mise en place d'une benne à gravats sur le domaine public, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée en mairie.

*Alain Prissette,  
adjoint chargé de la sécurité,  
police municipale et circulation*



## OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV) DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

L'opération "tranquillité vacances" a pour objectif de prévenir des vols par effraction.

Une surveillance est effectuée par la police municipale lors de patrouilles organisées à des dates et horaires aléatoires.

Ayez les bons réflexes... imprimez et renseignez le formulaire en ligne sur le site de la ville que vous adressez à la police municipale.

Contact : Police municipale  
Place Georges Clemenceau : 01 34 08 95 91

## URBANISME - HABITAT - PATRIMOINE

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : DP  
Auvent, préau  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :**  
DP

**FAÇADE, RAVALEMENT :** DP

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES :** DP

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE**  
DP

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 40 m<sup>2</sup> : DP  
• > 40 m<sup>2</sup> : PC

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC

**PORTAIL**  
DP

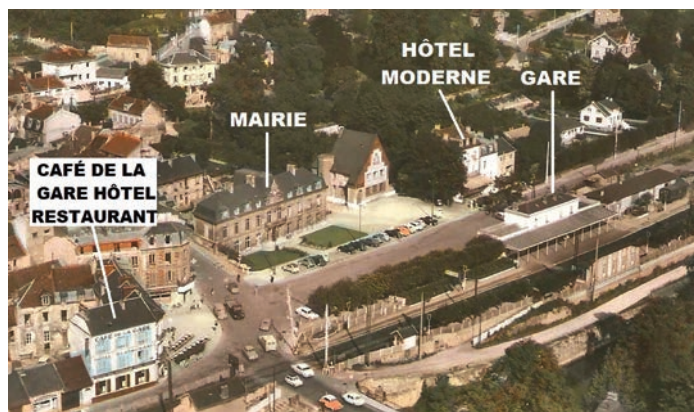
**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
**Attention :** il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

## QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX ?

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

## HÔTEL MODERNE OU HÔTEL DE LA GARE ?

Longtemps au cœur de ville ont existé deux hôtels et non un seul comme aujourd'hui. À l'époque tout près du passage à niveau, dans l'îlot Manceau, se trouvait le « Café de la gare - Hôtel-Restaurant ». Plus loin en face de la gare, au n°1 de la rue Poincaré se trouvait « l'Hôtel Moderne » devenu, depuis la destruction de l'îlot Manceau en 1983, « Café de la gare - Hôtel moderne », les risques de confusion entre établissements ayant désormais disparu. L'Hôtel de la rue Poincaré, n'a pas changé de propriétaire dernièrement comme on a pu le croire mais simplement de gérant et est actuellement inaccessible au public.



## UNE NOUVELLE CRÈCHE

En permettant l'arrivée d'une nouvelle structure dédiée à la petite enfance, nous sommes ravis de vous annoncer que « le P'tit Jardin d'Eden », situé rue des Coutures face au collège (résidence Bukolic-Chevreuils) ouvrira ses portes dès la rentrée de septembre.

Contact : Nadia Moammin  
Courriel : [mn.nadia.mn@gmail.com](mailto:mn.nadia.mn@gmail.com)  
<https://www.leptitjardinededen.fr>



*Emplacement de la future crèche*

## TRAVAUX

### TRAVAUX EFFECTUÉS :

#### 1 - Trottoir Vieux Chemin du Potager :

Environ 77 m de trottoir avaient besoin d'une réfection, pour permettre à la fois aux piétons de mieux circuler et à l'eau de s'écouler vers le caniveau.

#### 2 - Remise en état du trottoir attenant à la "Maison médicale".

La partie en terre a été remplacée par un enrobé.



### 3 - Pose d'une peinture photo luminescente sur les bandes STOP de la voie verte.

Ces marquages lumineux renforcent LA VISIBILITÉ ET LA SÉCURITÉ des pistes cyclables tout au long de la nuit. C'est un « guide lumineux » visible pendant plus de 10 heures et jusqu'à 80 m.

Ces marquages n'utilisent pas de source électrique, ils sont sans installation coûteuse et sans impact dommageable pour l'environnement.

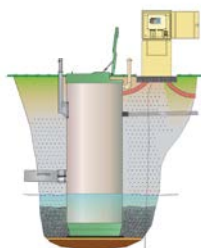
### 4 - Mise en place de sas vélos aux feux tricolores au niveau du passage à niveau (rue Blanchet).

Quelle est leur fonction ? Le sas vélo est un espace d'arrêt réservé aux cyclistes devant un feu tricolore. Il est matérialisé par un pictogramme « vélo » peint sur la chaussée entre deux bandes pointillées blanches. Il permet aux vélos de s'arrêter aux feux de signalisation devant les véhicules. Ainsi le cycliste est mieux vu des voitures, se positionne sur la chaussée pour tourner à gauche ou à droite, démarre avant les voitures et s'insère mieux dans la circulation, et enfin évite de respirer les gaz d'échappement.

Ces marquages seront également effectués aux feux :  
Rue du Général de Gaulle / rue du Val d'Oise (niveau collège).  
Rue du Général de Gaulle / rue Paul Ferry (niveau Arcades).



## TRAVAUX EN COURS OU À VENIR :



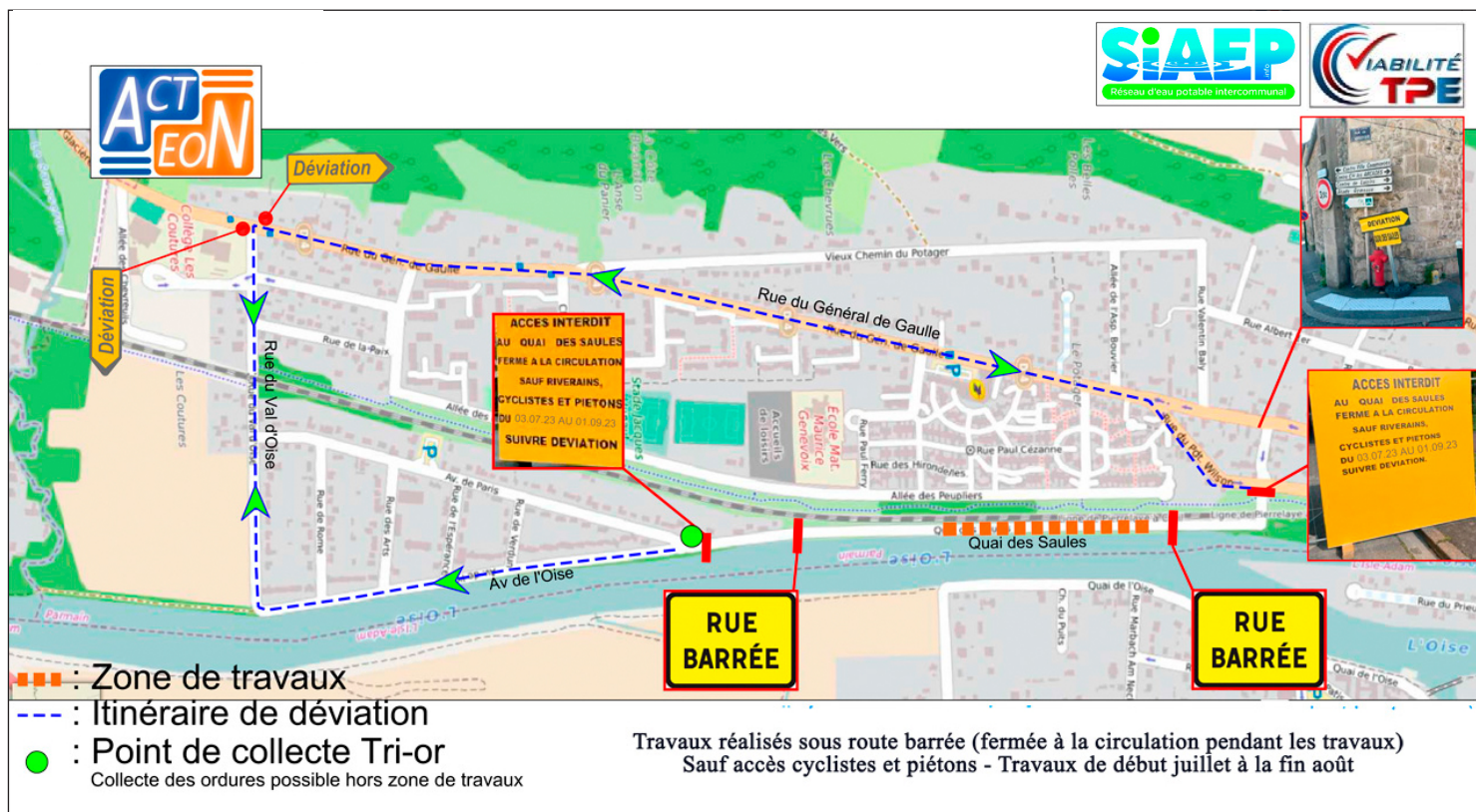
Pompe de relevage

**1 - Rue du Maréchal Foch** (au niveau du n°31) : mise en place d'un poste de relevage permettant une évacuation des eaux de pluie lors de fort orage.  
Début des travaux : 19 juin pour une durée de 5 semaines.

**2 - Création d'une voie partagée piétons/cycles entre la rue du Val d'Oise et la gare de Valmondois dans l'axe de la voie verte.**

Début des travaux : 10 juillet pour une durée de 4 semaines.

**3 - Raccordement des canalisations d'eau potable venant de l'Isle Adam pour alimenter le réservoir d'eau à Parmain (travaux SIAEP - Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable).**



**Le quai des Saules sera fermé du 3 juillet au 1er septembre 2023.** La route sera accessible aux piétons et aux cyclistes durant la période des travaux.

Pour des raisons budgétaires, ces travaux n'ont pas pu être réalisés en 2021, en même temps que le changement du siphon d'eau usée réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Parmain / L'Isle-Adam (SIPIA).

Valérie Michel,  
adjointe chargée des travaux urbains, voirie

## ARBRES : UNE CLIMATISATION NATURELLE EN MILIEU URBAIN

Comme nous l'avions annoncé (Cf. *Parmain notre ville* de février 2021 pages 32/33) au cours de 2021 et de 2022 des plantes vivaces se sont substituées en grande partie aux plantations de fleurs annuelles sur les parterres fleuris de notre ville. Ces dernières demeurent dorénavant réservées à quelques endroits spécifiques notamment aux suspensions disséminées en ville à l'image du rond-point de Jouy-le-Comte dont le parterre est constitué, pour sa part, de vivaces et les suspensions d'annuelles.



À partir de 2023, l'économie générée par la plantation d'un fleurissement persistant permet à la ville d'investir plus intensément dans la plantation d'arbres dont l'importance en milieu urbain est de plus en plus prégnante.



## FAIRE DE L'OMBRE AUX PETITS

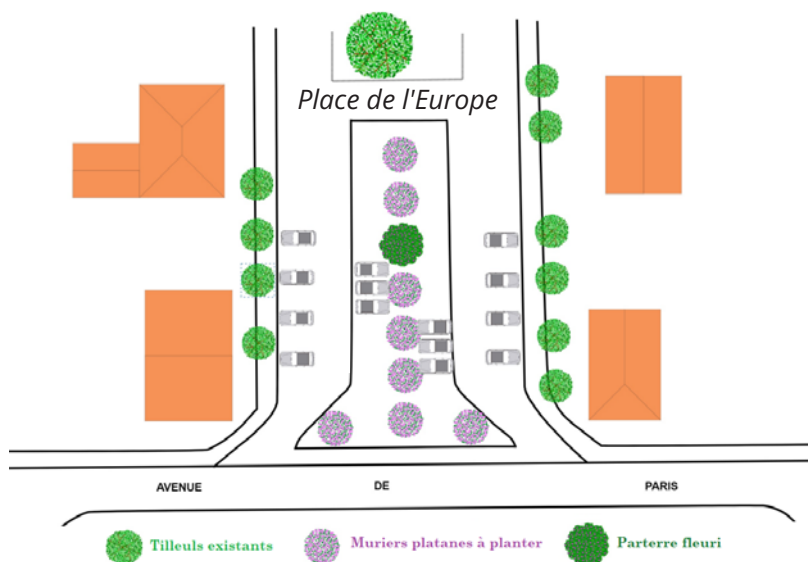
Pendant longtemps, l'aspect pratique a été la considération essentielle influençant la conception des cours d'école. Avec le minimum d'obstacles une cour carrée en enrobé permettait de conserver les enfants propres en les surveillant aisément, de ne pas salir les locaux avec des chaussures pleines de boue, et ce, avec des conditions d'entretien limitées. Mais à l'heure du réchauffement climatique, bitume, goudron, et asphalte emmagasinent l'énergie solaire et deviennent en été de véritables réflecteurs de chaleur transformant rapidement les cours en espaces étouffants. C'est la raison pour laquelle, dans la cour de maternelle de l'école Maurice Genevoix, la municipalité a fait planter six nouveaux arbres pour apporter à terme un peu d'ombre et de fraîcheur lors des mois chauds.

Les services techniques et des espaces verts ont ingénieusement réutilisé six pots de fleurs géants installés, il y a peu encore, rue Raymond Poincaré. Chaque pot a été scié en partie basse puis placé en terre pour accueillir les arbres qui pourront, dès lors, s'enraciner profondément pour récupérer fluides et nutriments nécessaires à leur croissance. La hauteur du pot dépassant a été étudiée afin que les bambins puissent s'asseoir sur les bords en prenant le frais. Côté entrée, quatre muriers-platanes ont été installés après découpage de l'enrobé ; côté allée Verte, deux chênes ont été plantés sur les pelouses.



## COMME UN ARBRE DANS LA VILLE

Un premier projet d'aménagement arboricole est en cours **place de l'Europe** dans le quartier du Val d'Oise. Il prévoit la plantation de sept muriers platanes qui ont pour vocation à terme de diminuer l'impact des canicules sur ce lieu fortement minéralisé. Pour des raisons de coût (couplage avec d'autres travaux effectués par un prestataire), les fosses seront préparées dès juin/juillet. Les plantations, quant à elles, seront réalisées plus tard dans le courant du mois de septembre (après la période estivale). Ce projet doit être suivi d'un second, plus ambitieux, prévoyant le boisement des espaces verts de l'allée des Peupliers.



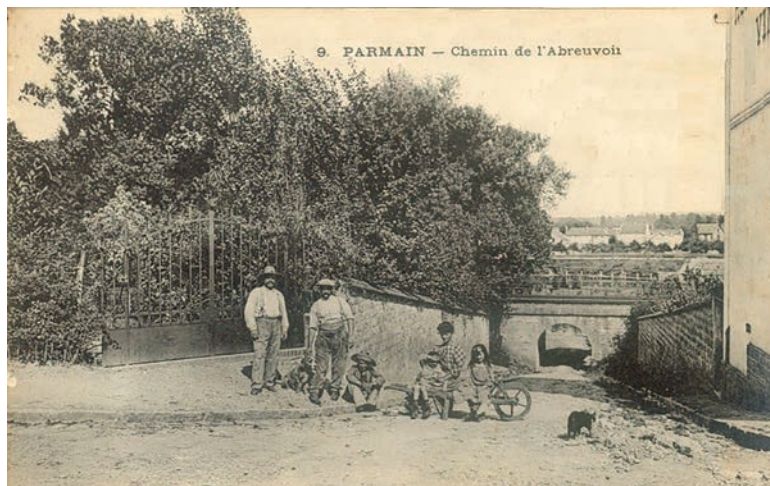
## RUE DE L'ABREUVOIR... SUITE ET FIN

Comme prévu (Cf. *Parmain notre ville* de juin 2022 - page 18), les thuyas dont les racines déséquilibraient le mur sud de la rue de l'Abreuvoir, ont été dégagés cet hiver ; Les équipes techniques de la ville ont procédé à la reconstruction de la partie du mur menaçant de s'écrouler côté rue. Plusieurs arbres seront plantés à distance du mur, du grillage SNCF et de l'enrobé de la voie verte. Ils procureront de la fraîcheur près du banc sans compromettre la visibilité entre la rue de l'Abreuvoir et la voie Verte.

## PLUS D'UN SIÈCLE SÉPARE CES DEUX CLICHÉS

120 ans plus tard : au fond, les arbres cachent la voie ferrée et les maisons de L'Isle-Adam au loin. Ils semblent avoir été là depuis toujours. En tout cas depuis bien avant nous, depuis si longtemps qu'on n'imagine même pas leur absence, confiants dans leur présence séculaire. Pourtant,

les cartes postales du début du XXe siècle démontrent que ce n'a pas été le cas à une époque où le bois était avant tout considéré comme matériau de construction ou comme un combustible. On était bien loin de s'attarder sur la fonction chlorophyllienne des géants verts...



Chemin de l'Abreuvoir vu depuis la rue du Petit Saint-Jean (actuelle rue du Pt Wilson). A gauche : le portail d'une propriété; à droite : le pignon de l'Hotel de Paris / Chambres meublées / Restaurant / Vins.

Antoine Santero,  
adjoint chargé de l'environnement



## BORNE ÉLECTRIQUE

### POUR ÊTRE BRANCHÉ



Le 27 mai a eu lieu l'inauguration de la première borne électrique IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) de Parmain. Ce beau projet n'aurait pas vu le jour sans l'aide de la Communauté de communes. Lors du déploiement de cette première phase, 7 bornes de recharge ont été installées sur les communes de la CCVO3F. Toutes les bornes sont équipées d'un système compatible avec toutes les cartes d'opérateurs de mobilité. Elles proposent des services identiques en termes de tarifs et d'abonnements et offrent également la possibilité de déclencher la recharge en paiement direct sur simple présentation d'une carte bleue et d'un smartphone.



Le ruban aux couleurs nationales a été coupé de concert par le maire de Parmain, vice-président de la Communauté de communes, Loïc Taillanter, Sébastien Poniatowski, président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts et maire de l'Isle-Adam ainsi que Christophe Provost, directeur du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) en présence de Céline Caudron, maire de Presles et de Pierre-Édouard Éon, maire de Méry-sur-Oise, Didier Dagonnet maire de Béthemont-la-Forêt, Bruno Macé, maire de Villiers-Adam. La CCVO3F prépare actuellement le lancement de la deuxième phase d'installation des bornes de recharge qui couvrira l'entièreté des villes de l'intercommunalité.

Cette première borne montre l'engagement de Parmain dans la lutte contre le réchauffement climatique et cela prouve aussi que la force collective de la CCVO3F peut porter de beaux défis, petits ou grands. Les habitants de Parmain et des environs pourront charger leurs véhicules en quelques minutes, en gardant leur liberté de mouvement pour leurs déplacements et le plus important, dans le respect de l'environnement.



*Antoine Santero,  
adjoint chargé de l'environnement*

## ENFANCE - SCOLAIRE

### COLLÈGE

Deux classes de 4ème du collège "Les Coutures" sont parties en voyage scolaire en Angleterre du 17 au 21 avril. Après une traversée de la Manche en bateau avec dîner à bord, ils ont pu visiter Oxford, ville universitaire réputée, Londres avec visite guidée leur permettant de découvrir Big Ben, le Parlement, Buckingham Palace, le Mall..., puis Stratford, la ville natale de Shakespeare et Canterbury dont la cathédrale est très célèbre. Ils ont pu également s'adonner à la pratique du punting (bateau à fond plat) et déguster un cream tea (scones et boissons chaudes) dans un salon de thé anglais. Les plus chanceux ont même pu voir le Premier ministre britannique ! Le tout sous un très beau soleil.

*Mme Daigne, enseignante*



## COURSE EN COURS, UN PROJET, UN CONCOURS ET DES JEUNES COLLÉGIENS PLEIN DE TALENTS



Un petit groupe d'élèves de 3<sup>ème</sup>, du collège Les Coutures à Parmain, a participé à un concours « Course en cours ». Ce concours consiste à concevoir un véhicule innovant, autonome, muni d'une motorisation électrique officielle. Mardi 16 mai 2023, 9h, à l'IUT de Mantes-en-Yvelines, 5 élèves se retrouvent pour affronter d'autres équipes concurrentes d'autres collèges de l'Académie afin d'élire la plus performante.

« Course en cours » fait partie des « cordées de la réussite » qui est un programme de mise en réseau des établissements pour accompagner les projets d'orientation.

Les différentes écuries sont notées sur la conception et le design du véhicule, la présentation du stand avec ensuite un entretien de huit minutes, dont une minute en anglais.

Ils sont également jugés sur les performances de leur création lors de la course avec et sans obstacles.

Les moteurs sont identiques pour tous et sont fournis le jour de la compétition.

Chacun a son rôle : marketing et communication, style et design, fabrication, ingénieurs numériques et chef d'équipe.

A la suite de cette journée riche en émotions : Maloya,



Lise-Marie, Julie, Claire et Emilie de la classe de 3eM (La Gotham Team) ont eu la joie d'obtenir une troisième place bien méritée (sur plus de 500 équipes !) après une année scolaire passée à concevoir ce véhicule, aidées de leurs professeurs de technologie.

*M.Lefèvre et M.Aubault,  
professeurs de technologie*

## ACCUEILS DE LOISIRS

### Les mercredis de février à avril à « La Maison à Rêver »

Les enfants de la Maison à Rêver ont profité d'un panel d'activités sur le thème « Mythes et légendes ». Chaque jour, les objets réalisés dans les ateliers pouvaient être rapportés.

Quand le temps le permettait, les enfants ont profité pleinement des grands parcs qui sont à notre disposition. Des sorties dans les plaines du quartier de Jouy-le-Comte ont également été organisées.



Nous avons maintenu également le projet avec Lydia, la directrice de la bibliothèque de Parmain et des animations « lecture » ont été organisées, adaptées à l'âge du groupe présent. Puis les enfants ont pu emprunter des livres pour partager des moments avec les autres enfants de la Maison à Rêver.

### Les vacances à « La Maison à Rêver »



#### • 1<sup>ère</sup> semaine de vacances



Les enfants de la Maison à Rêver ont réalisé un arbre saisonnier en grandeur nature dans la salle d'accueil du Centre.

Le matin, chaque tranche d'âge a participé à des activités manuelles qu'ils ont pu rapporter à la maison, en lien avec le thème.

L'après-midi leurs réalisations ont été accrochées sur le mur afin d'habiller l'arbre.

Chaque matin, nous avons affiché sur le portail l'évolution du travail des enfants tout au long de la semaine afin que les parents puissent en profiter également.

Une belle semaine avec les enfants.

## Séjour à la ferme d'Écancourt



Les enfants de maternelle sont partis en séjour à la ferme d'Écancourt (3 jours / 2 nuits).

L'objectif était de s'intégrer dans la vie quotidienne à la ferme :

- Soins des animaux.
- Traite des chèvres.
- Nourrir les lapins, le cochon et les chevreaux.
- Sortir les animaux le matin et les rentrer le soir.
- Aller chercher les œufs des poules et des oies et plein d'autres choses...



Ils ont également participé à des ateliers bien précis tels que :

- Réaliser des bracelets avec la laine récoltée et traitée après la tonte des moutons.
- Faire du pain, de la pâte à la cuisson.
- Participer à des activités ludiques afin de découvrir le nom et la famille des animaux.



Une semaine bien remplie, agréable dans un cadre magnifique avec un temps sublime.

Sans oublier les supers moments de la vie quotidienne passés tous ensemble.

Un moyen de créer un autre lien entre les enfants mais également entre les enfants et les adultes.

## Juillet / Août

Pour cet été, les enfants de maternelle seront accueillis à la Maison à Rêver du 10 au 28 juillet.

Un projet sur le thème des J.O. est prévu par les équipes d'animations afin de proposer aux enfants un panel d'activités diverses variées et adaptées à chaque tranche d'âge.

Des activités mais également des jeux d'initiations seront mis en place.

Nous allons également proposer des sorties à la piscine, des sorties aux alentours et des sorties ludiques sur le thème afin de faire profiter pleinement les enfants.

Le 28 août, retour à la Maison à Rêver où nous nous préparerons à accueillir les plus petits avant leur rentrée en maternelle et nous dirons au revoir à nos grandes sections qui passeront en CP.

(NB : Les enfants de maternelle iront à l'accueil de loisirs Maurice Genevoix du 31 juillet au 25 août).

## Pré-post école du Centre et mercredi Maurice Genevoix (janvier-avril)

### École du Centre :

Durant la pause méridienne, les enfants ont l'occasion de faire de petites activités :

- jeux collectifs,
- participation aux événements de la ville « préparation du carnaval »,
- activités manuelles.

Le lundi midi, Muriel, intervenante de « Lire et Faire lire », a animé un coin lecture par les enfants volontaires.

La restauration scolaire est répartie en 2 services.

- 1<sup>er</sup> service : PS > CP
- 2<sup>ème</sup> service : CE1 > CM2

### L'accueil du soir :

Les animatrices emmènent les enfants qui sont inscrits au centre à 16h20. Ils prennent le goûter puis les animatrices proposent de petits ateliers jusqu'à l'arrivée de leurs parents.

## Les mercredis et vacances des élémentaires à Maurice Genevoix

Les animateurs ont proposé divers projets pour répondre aux attentes des enfants.

Le matin, au choix :

- Bibliothèque.
- Jeux collectifs à la salle Jean Sarment.
- Activités d'art plastique créatives.



Les enfants ont pu découvrir et redécouvrir des activités avec des techniques et des matériaux différents.

Les différents groupes d'âge ont pu faire des sorties : You Jump, Hapik, Trampoline Park, Koésio.



Lorsque les beaux jours ont été de retour, les enfants ont profité des activités extérieures : Parc Manchez et l'île du Prieuré sur l'Isle-Adam, balade au bord de l'Oise, jeux et cabanes en forêt de Parmain.

Les sorties de proximité sont d'actualité en cette période. Un petit sac à dos et une gourde sont les bienvenus lors de nos déplacements et pique-niques, ainsi que des chaussures fermées type baskets.

Les équipes des accueils de loisirs



## PARMAIN SOUS LES ÉTOILES

Merci à toutes et à tous de votre présence à cette première édition de "Parmain sous les étoiles".

Vous étiez plus de 120, dont une quarantaine de jeunes à participer à nos divers ateliers (dessin d'un ciel étoilé, comment positionner les planètes du système solaire, réalisation d'un mobile, etc.).

Nous espérons que cela vous a plu. Nous avons pris conscience, grâce à vos remarques, que nos conférences étaient sans doute "trop techniques". Ce point sera revu et amélioré.

Nous croisons les doigts pour qu'un ciel sans nuages nous permette au prochain rendez-vous d'observer la voûte céleste.

Malgré la pollution lumineuse grandissante en général, le ciel de Parmain est un ciel très pur qui nous permet de voir de très belles choses lointaines ...

Au plaisir de vous revoir.

Bon ciel,

*Club d'astronomie ALBIREO 95*



## DU NOUVEAU À LA BIB !

### Nouvel espace

En mars la bibliothèque a procédé à un réaménagement afin d'ouvrir un nouvel espace dédié aux mangas et aux ados.

Dans sa collection, la bibliothèque possède 72 séries Manga régulièrement complétées par de nouvelles acquisitions. Vous trouverez les classiques One Piece, Naruto et Fairy Tail mais aussi My Hero Academia, Tokyo Revengers, En scène, Yuzu la petite vétérinaire, The Promised Nerverland et bien d'autres encore.

Cet aménagement a permis de repenser l'espace jeunesse, les p'tits docs (4-8 ans) ont pris place dans les bacs et les bandes dessinées et romans jeunesse sont plus facilement accessibles.



### Instagram

Suivez l'actualité de la bibliothèque sur Instagram. Vous retrouverez l'ensemble des animations, les coups de cœur des bibliothécaires, les coulisses du métier et les livraisons des nouveautés en temps réel.

@BIBLIOTHEQUE\_LACHESNAYE

### Horaires d'été

La bibliothèque sera ouverte tout l'été :

Les mercredis de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Les samedis de 10h à 12h30 et de 14h à 17h



À tout âge, ensemble !



Semaine Nationale  
des retraités et  
personnes âgées

**du 2 au 8 octobre 2023**

La municipalité et son C.C.A.S.

organisent plusieurs manifestations :

**Mardi 3 octobre toute la journée**  
Animation florale.



**Jeudi 5 octobre : 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00**  
Prendre soin de son dos



Valeur nutritionnelle moyenne	pour 100 ml		pour une portion de 250 ml		% des IJ**
	pour 100 ml	pour 100 ml	pour 250 ml	pour 250 ml	
Valeur énergétique	200 kJ	400 kJ	400 kJ	800 kJ	6 %
Protéines	4,5 g	9 g	9 g	18 g	4 %
Glucides	4,5 g	9 g	9 g	18 g	4 %
dont sucres	1 g	2 g	2 g	4 g	1 %
Lipides	3 g	6 g	6 g	12 g	11 %
dont acides gras saturés	2 g	4 g	4 g	8 g	16 %
Fibres alimentaires	0,5 g	1 g	1 g	2 g	3 %
Sodium	0,28 g	0,56 g	0,56 g	1,12 g	25 %

**Vendredi 6 octobre : 9h30 à 11h30**  
Équilibre alimentaire  
et lecture des étiquettes

**Vendredi 6 octobre : 14h00 à 16h00**  
Troubles du sommeil



**Samedi 7 octobre : 14h00 à 17h00**  
Thé dansant



## Anthony Huchet a rejoint le pôle accueil de la mairie le 24 avril dernier



Il est en charge du service scolaire, des inscriptions de la restauration.

Tél. : 01 34 08 95 85

Camille Mary : état-civil, cimetières, sorties de territoire, débits de boissons, attestations d'accueil, réservations de salles et recensements militaires.

Tél. : 01 34 08 95 95

Ces agents sont polyvalents et sous la responsabilité de Grâce Ribeiro qui gère également le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Tél. : 01 34 08 95 83

## LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE SOLIDAIRE



Dans le contexte sociétal et économique qui est le nôtre actuellement en France, il devient difficile pour un certain nombre de nos concitoyens de se loger.

Et une mairie, compte tenu de la pression immobilière et des lois en vigueur, ne peut seule

pourvoir à tous les manques recensés en la matière.

Aussi nous a-t-il paru intéressant d'évoquer ici la loi ELAN 2018 (Loi portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique).

Celle-ci a apporté un nouveau type de contrat de location : le contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire.

Ce contrat permet à des seniors de plus de 60 ans, de louer ou sous-louer une partie de leur logement à des jeunes de moins de 30 ans contre un loyer raisonnable.

Ce dispositif est porté par diverses associations, tenues de respecter une charte garante des bonnes pratiques.

Nous ne pouvons ici être exhaustifs ; citons à titre d'exemple :

- Cohabilis : [www.cohabilis.org](http://www.cohabilis.org)
- Ensemble 2 générations : [www.ensemble2generations.fr](http://www.ensemble2generations.fr)
- Habitat et Humanisme : [www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org)

Cet organisme, visant l'accès à un logement décent pour personnes en difficulté, œuvre pour que la Loi Dalo (Loi du Droit Au Logement Opposable de 2007) soit appliquée.

Il s'appuie sur la foncière "Habitat et Humanisme" et "Entreprendre pour humaniser la dépendance". Il fait état de 1800 nouvelles familles logées en 2021 ; est riche de 47 EPHAD et de 9800 logements en gestion ou acquis en propre.

Notons, au passage, qu'il y a la possibilité, dans ces dispositifs, d'être propriétaire solidaire.

J-Luc Jolit, conseiller municipal.

# CANICULE

## Canicule, fortes chaleurs : adoptez les bons réflexes

Pendant les fortes chaleurs, protégez-vous.

- Restez au frais
- Buvez de l'eau
- Évitez l'alcool
- Mangez en quantité suffisante
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Mouillez-vous le corps
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches
- Préférez des activités sans efforts
- **En cas de malaise, appelez le 15**

Afin de prévenir les risques liés à de fortes chaleurs, la commune de Parmain organise un réseau de veille sanitaire adapté au public sensible.

Dans le cadre du Plan canicule, les administrés de plus de 65 ans ou porteuses de handicap ou isolées vivant à domicile peuvent se faire recenser de manière préventive au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en mairie, qui leur apportera les conseils et l'assistance nécessaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin, le CCAS a pour mission de recenser **et d'inscrire, à leur demande**, sur un registre nominatif et confidentiel, les personnes âgées ou porteuses de handicap ou isolées, à leur domicile, avec pour objectifs :

- **D'identifier les personnes isolées ou vulnérables.**
- **D'établir un contact préventif et curatif.**
- **De rappeler les consignes pour adopter les bons gestes.**

En cas de canicule, le registre permet d'établir un contact avec les personnes inscrites, afin de leur rappeler les mesures de prévention, de s'assurer qu'elles ont ce dont elles ont besoin et de s'assurer de leur bien-être.

La ville de Parmain invite donc les Parminoises et Parminois à s'inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables auprès du **CCAS au 01 34 08 95 83**.



## PREVENTION CANICULE Solidarité et entraide entre voisins

En période de forte chaleur, profitez gracieusement d'un après-midi convivial dans un environnement climatisé entouré de l'attention de professionnels soignants formés. Passez un été en toute sérénité.

Accueil 7 jours / 7 de 14h à 17h30



Résidence Retraite ORPEA Quai des Brumes  
44 rue du Maréchal Foch  
95 620 PARMAIN  
Tél. : 01 34 08 98 00



## 100 ANS DE MME FAILLE

Ce lundi 15 mai, l'EHPAD du Quai des Brumes fêtait les 100 printemps de Mme Geneviève Faille.

À cette occasion un musicien a animé cet après-midi par un éventail de chansons de Charles Aznavour, Edith Piaf, Michel Berger qui a fait danser les résidentes et résidents.

Mme Faille était entourée de sa famille, enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants.

En ma qualité de représentante de notre commune et au nom de son maire Loïc Taillanter, une très belle composition florale a été offerte à cette jeune femme. Cette manifestation s'est terminée par la dégustation d'un magnifique gâteau confectionné par la pâtissière de l'établissement.

*Renée Bou Anich, conseillère municipale déléguée  
Affaires sociales - CCAS - Cimetières*

## SPORTIFS DISTINGUÉS



Les récompenses du sport se sont déroulées le vendredi 12 mai, dans la salle des mariages. Durant cette cérémonie, M. le maire, Loïc Taillanter, accompagné de Philippe Touzalin, adjoint chargé des sports et des associations a remis un diplôme aux sportifs parminoïses sélectionnés par leur club et qui ont brillé lors de la dernière saison.

### **Badminton :**

Nathan Kham NGuyen : médaillé d'or badminton "scolaire".

### **Golfeurs :**

Maël Onfray, champion de Val-d'Oise.

Nathan Uzan, vainqueur de l'International Local Winter 2022.

### **Futsal :**

Baba-Ahmed Doumbia, vice-champion de France saison précédente.

Flavio Luis vice-champion de France saison précédente.

Emmanuel Garcia Fauvarque sélectionné en équipe national seniors.

### **Muay Taï Boxing :**

Noah Patin, champion de monde amateur XFC en moins de 42 kg.

Noah Inafaste, médaille de bronze au championnat de monde amateur XFC 2022 en moins de 25 kg.

Alexandre Inafaste, champion de monde amateur XFC en moins de 70 kg.

Alexis Patin, champion de monde amateur XFC 2022 en moins de 60 kg.



Tous sont repartis avec une gourde isotherme personnalisée avec le logo de la ville.

Un grand merci aux dirigeants et entraîneurs qui se dévouent sans compter dans les clubs pour faire vivre leur sport.

### **Waterpolo :**

Erwan Harani, 3ème du Championnat de France des régions, Yann Rapin, vice-champion de France, Thimoté Lalane Saint Paul, champion de France senior national 1, Baptiste Colin sélectionné avec l'équipe régionale U12 pour les championnats de France.

Je forme le vœu que tous ces sportifs puissent trouver sur les terrains de notre pays et à l'étranger, l'excellence pour la suite de leur pratique sportive.

Encore bravo à tous, rendez-vous au prochain Forum des associations qui se déroulera le 2 septembre prochain, salle Jean Sarment.

*Philippe Touzalin, adjoint,  
chargé des Sports - Équipements sportifs - Tissu associatif*

## CHAMPIONNE D'ÉQUITATION

### Une Parminoise participera aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Illustrant la célèbre formule du baron de Coubertin, la Ville est honorée de la future participation de Stéphanie Brioussel aux épreuves dressage en équitation dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024, qui auront lieu sur le domaine du Château de Versailles.

Résidant à Parmain, avec son mari depuis 2019, et dirigeant l'écurie Brioussel sur les hauteurs de Parmain, Stéphanie Brioussel débute l'équitation en club vers quatre ans. Elle s'oriente vers le dressage dès 14 ans. En 2013, Stéphanie Brioussel retrouve les pistes internationales avec Amarak, cheval qu'elle a elle-même formé. En 2015, Stéphanie Brioussel et Amarak confirment leur qualité en se classant régulièrement sur des concours internationaux 3\* et 4\*.

L'année suivante le couple est vice-champion de France Pro Élite et représente la France aux Jeux Olympiques de Rio.

Stéphanie signe son retour au haut niveau en 2022 avec Devonport. Elle conclut d'ailleurs cette année en réalisant la meilleure performance française dans le Grand Prix de l'étape Coupe du monde de Lyon. Toujours l'an dernier, Stéphanie a également fait ses débuts internationaux avec Fellini du Soleil, âgé de huit ans et avec lequel elle a remporté à Vierzon le titre de championne de France Pro 1.

Début 2023, le duo participe à son premier Grand Prix international au Mans.

Palmarès :

2022 : Championne de France Pro 1

2016 : Participe aux Jeux olympiques de Rio

2016 : Vice-championne de France Pro Élite

2013 : Championne de France Pro Élite



## ÉCHECS

Après les récompenses aux sportifs Parminois, place au sport cérébral qui requiert également énergie, concentration et force mentale !

En mai, M. le maire a reçu et a récompensé deux petits champions Parminois qui se sont distingués dans la discipline des échecs.

Natacha, championne du Val-d'Oise des moins de 8 ans aux échecs et Mathys, âgé de 11 ans, classé meilleur jeune dans la catégorie U12 du Val-d'Oise.

Tous deux aiment la compétition, sont passionnés et s'entraînent quotidiennement en espérant devenir un jour, pourquoi pas, Grand Maître... ce que nous leur souhaitons.

Un grand bravo à ces deux enfants et bonne chance pour les compétitions 2024 !

*Martine Desry, adjointe,  
chargée des affaires culturelles*



Natacha



Mathys





## MEILLEUR ÉLÈVE SOMMELIER



### Finale du Concours Chapoutier « meilleur élève sommelier de France » : Romain Xecluna, jeune parminois au parcours inspirant

Rencontre avec Romain, âgé de 23 ans, résidant dans le quartier du Val d'Oise à Parmain, finaliste de la 30ème édition du concours Chapoutier, le 12 mai dernier à Tain-l'Hermitage (26).

Cette prestigieuse épreuve est l'équivalent pour les jeunes du concours, de meilleur

sommelier de France : 32 participants représentant chaque école d'hôtellerie du territoire.

A cette occasion, Romain portait les couleurs de l'école Ferrandi (Saint-Gratien) où il effectue en alternance une mention complémentaire en sommellerie.

Après une scolarité en primaire à l'école Maurice Genevoix et au collège Les Coutures, Romain se dirige naturellement vers l'hôtellerie et plus précisément le service : « .... J'avais envie d'un métier au contact de la clientèle ».

Il débute son apprentissage au restaurant « le Cabouillet » à l'Isle-Adam et poursuit sa formation chez « Guy Savoy »

célèbre chef étoilé parisien. C'est là qu'il découvre ce qui devient rapidement une passion : la sommellerie. Pour sa dernière année de spécialité il choisit de rejoindre les caves de Taillevent à Paris.

Il s'est préparé rigoureusement durant 6 mois pour ce challenge, fort du soutien des professionnels du métier qui l'encouragent à concourir : « ... j'ai la chance d'être coaché par des professionnels reconnus et exigeants ». Théorie, appellations, dégustations à l'aveugle, accord des vins, plus de 100 questions pour 2 jours d'épreuves autour des vins et spiritueux.

En effet, le sommelier est un spécialiste des vins, mais également des alcools des liqueurs et des champagnes, il a pour mission de conseiller les clients, et s'occuper de la gestion de la cave dans les restaurants gastronomiques.

Pour sa première participation à un tel concours Romain se classe 4<sup>ème</sup> ! Il s'envolera donc prochainement pour l'Australie et la visite du domaine Chapoutier.

Il se prépare déjà pour un second concours à Aix en Provence et a pour projet, une fois diplômé, d'intégrer un établissement gastronomique à l'étranger pour perfectionner son anglais.

Son rêve : participer un jour au MOF (Meilleur Ouvrier de France)

Un parcours sans faute qui met en lumière l'excellence de l'apprentissage pour les jeunes !

*Béatrice Belabbas,  
conseillère municipale*

## INFO COMMERCE



Pour une meilleure visibilité de nos commerces...  
Rue Guichard, petit à petit, les boutiques éphémères font leur nid.

## COMMERCE ET ARTISANAT

### RÉNOVATION D'INTÉRIEUR

Giovaniandco

#### RÉNOVATION D'INTÉRIEUR

☎ 06 18 56 37 48

📷 **Giovaniandco**

✉ [giovaniandco@gmail.com](mailto:giovaniandco@gmail.com)



### Erratum bulletin municipal n° 8

Page 28 : courriel de Florence Cassubie, (couture) :  
[flo.kreasyon@gmail.com](mailto:flo.kreasyon@gmail.com)



## SALON DE L'ARTISANAT D'ART, DU GOÛT, DES SAVEURS ET DE L'HORTICULTURE

En 2018, la commune de Parmain organisait son premier Salon de l'Artisanat d'Art et des Savoir-Faire Parminoïsis dans le but d'offrir une vitrine à nos artisans d'art, artistes et créateurs en lien avec les métiers d'art, et Parminoïsis créatifs.

Les 1er et 2 avril 2023, les Affaires Culturelles et le Développement Économique, en partenariat avec les Journées Européennes des Métiers d'Art et le Parc National Régional du Vexin, se sont associés pour faire de cet événement une grande manifestation festive.

Plus de 40 exposants artisans d'art, maîtres d'art, créateurs divers et artisans de bouche ont présenté leurs œuvres et leurs produits de terroir. Nos nombreux visiteurs ont pu assister à des démonstrations de Mme Arveiller maître d'art en vitrail, de Fred maroquinier artisan d'art et de Cécilia Solé experte dans l'art du macramé.

Beaucoup de belles découvertes également avec les nombreux créateurs de bijoux, comme sur le stand italien de Stella Donati artisan d'art, et l'art délicat et poétique de Sarah Leroy, spécialiste du travail de la plume...

Les après-midi furent joyeux et en musique grâce au fabuleux orchestre Q.I.J. (Quelques Impressions Jazzy).



Dans l'espace réservé à la restauration, les gourmands ont pu se régaler avec les huîtres de Sun Ostréa, les pizzas maison de Tonton Pizza, les saveurs du Vexin de Vex'In Truck, les délices de La P'tite Crêpe et les gaufres savoureuses des Épopées de Kraven... sans oublier de repartir avec les miels de la Maison Vallée, les nougats à la coupe d'Espi David, les chocolats artisanaux de la Maison Rouxel et les pots de chutney du Potager Participatif de Valmondois.

Nous remercions tous les participants (que nous ne pouvons hélas tous nommer), le Parc Naturel Régional du Vexin Français et son Cyclo Tour, et notre sympathique public à qui nous donnons rendez-vous l'année prochaine.

*Martine Desry,  
adjoite chargée des Affaires Culturelles*

*Philippe Desry,  
conseiller municipal délégué au  
Commerce, Artisanat et Développement économique*



Nos chaleureux remerciements aux jardiniers de la ville, présents sur le grand stand horticole, qui ont dispensé leurs conseils de jardinage, et à nos partenaires, Les Serres de Butry, Verte Ligne, la maison Soufflet et Distri Sol.

## MUAY THAI BOXING PARMAIN



Le Muay Thai Boxing Parmain vous accueille dans une ambiance familiale et de partage, où le goût de l'effort et le dépassement de soi sont au rendez-vous.

Il y en a pour tous les goûts, certains viennent pour le plaisir, d'autres compétiteurs s'entraînent dur afin d'être prêts le jour J.

Nos entraînements sont accessibles à tous et nous nous adaptons aux besoins et demandes de chacun.

## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Chaque année le club prend de l'ampleur, avec un nombre d'adhérents en constante augmentation (environ 85 cette saison), mais aussi avec des résultats sportifs positifs, aujourd'hui le club s'étend sur la zone internationale et comporte 3 champions du monde amateur, un champion de France et de nombreux compétiteurs prêts à monter au plus haut niveau.

### Horaires :

Section ado / adultes  
- lundi / jeudi : 18h/20h  
- samedi : 17h/19h

### Section éducative

- lundi 17h/18h

### Renseignements

Alexis Patin : Tél : 06 48 36 15 87

## FUTSAL



Pour la seconde année de suite, notre équipe principale s'est qualifiée pour les play-offs des championnats de France où notre équipe sera opposée à celle de Zephyr pour la demi-finale le week-end du 16 juin. Notre équipe principale est allée également jusqu'en quart de finale de la coupe nationale et se déplacera la semaine prochaine en Italie où nous disputerons la Ligue des Champions.

Pour la seconde année consécutive notre équipe U15 s'est également qualifiée pour les play-offs des championnats de France U15.

6 joueurs ont été récemment retenus en sélection nationale (3 joueurs en équipe A : Emmanuel Garcia-Fauvarque, Jessy Fourez et Marvin Lebon ainsi que 3 joueurs en équipe U23 : Ryan Brahmi, Flavio Luis et Baba-Ahmed Doumbia).

*L'AS Parmain Futsal*

## LES CHŒURS DE LA VALLÉE DU SAUSSERON



Ce samedi 15 avril 2023, les « Chœurs de la vallée du Sausseron » ont organisé leur concert de printemps dans la belle église

de Jouy-le-Comte à Parmain, avec l'aide efficace de l'AREJ (Association pour la Rénovation de l'Église de Jouy-le-Comte). La chorale « À Travers Chants » de la vallée de Chauvry nous a rejoints pour cette « balade dans le chant choral à travers les siècles », au cours de laquelle ont été jouées des œuvres pour chœurs de Bach, Brahms, Chilcott, Di Lasso, Del Ancina, Haendel, Luboff, Mozart, Rameau, Schuman, Tindley .

Les spectateurs ont pu ainsi écouter et découvrir un répertoire varié : chants Renaissance, musique sacrée, romantique, gospels, chants traditionnels contemporains ainsi que des extraits d'une messe jazz. Florine Millon, jeune soprano, a interprété trois « lieder » de Schubert, et Marielle Manet, à la flûte traversière, nous a fait découvrir une œuvre de Benjamin Godard, compositeur du 19<sup>ème</sup> siècle ayant résidé à Taverny et Villiers Adam. Cécile Castaing D'hermy a brillamment accompagné au piano les solistes et les chorales. Chanter dans cette belle église procure toujours aux musiciens et choristes une émotion particulière qu'ils peuvent transmettre à leur public.

Notre prochain concert aura lieu le 21 juin pour la fête de la musique à l'église Saint-Denis de Méry-sur-Oise. Si vous souhaitez nous rejoindre, notre chorale est ouverte à tous, même sans connaissance du solfège. Nous serons présents aux forums des associations, le 2 septembre à Parmain.

**Contact :** [chorale.sausseron@gmail.com](mailto:chorale.sausseron@gmail.com)

## AREJ



Revenons sur les importants travaux que l'AREJ a entrepris dans l'église Saint Denis de Jouy-le-Comte cet hiver. Ces travaux ont été décidés à la suite de la demande des services de l'architecte des bâtiments de France (UDAP 95) après leur visite de juin 2021. Il nous a été demandé de remplacer le podium de l'autel recouvert de stratifié par un podium recouvert de chêne massif. Cela a nécessité la dépose des lambris qui sont partis en restauration en atelier. 100 heures de travail

ont été nécessaires pour leur redonner tout leur lustre tant ils étaient dégradés sur leur face intérieure. C'est la menuiserie Treccani du Plessis-Bouchard, recommandée par les services de l'État qui s'est chargée des travaux.



Pendant cette restauration, nous en avons profité pour faire assainir les murs de pierre, refaire des joints et poser des témoins en haut des voûtes afin de surveiller les fissures colmatées. Là encore nous avons fait appel à un tailleur de pierres recommandé par l'UDAP 95, à savoir Vexin Patrimoine, situé à Pontoise.

Cela a été l'occasion de refaire également le câblage électrique sous le podium

avec une trappe pour accéder aux boîtes de dérivation.

Commencé le 13 février, le chantier a été terminé, comme demandé aux entreprises, le 22 mars, à temps pour les fêtes des Rameaux puis de Pâques.



Pour ces travaux l'AREJ a engagé la somme de 18 000 €, y compris le nettoyage de l'église par une société spécialisée après le chantier. Tous

ces travaux ont bien sûr reçu l'aval de l'architecte des Bâtiments de France avec lequel nous travaillons depuis presque 25 ans maintenant.



Le 15 avril, les Chœurs de la Vallée du Sausseron accompagnés des Chœurs de la Vallée de Chauvry ont interprété un répertoire varié devant un public enchanté. Gospel, classique, chants populaires, il y en avait pour tous les goûts.

Le 2 septembre, comme chaque année, l'association sera présente au Forum des Associations de Parmain.

Du 29 septembre au 8 octobre, ce sera notre rendez-vous annuel à la salle Louis Lemaire pour notre exposition. Cette année, sur le thème « Mouvements », les artistes entoureront notre invité d'honneur, Nello Sdrubolini.

L'église sera ouverte à la visite les 2 juillet, 16 et 17 septembre (Journées du Patrimoine) de 15h à 18h.

Vous pouvez adhérer à l'AREJ (cotisation à partir de 15€) en vous adressant au siège de l'association.

Notre site Internet : <http://arej.fr> est régulièrement mis à jour.

Contact : Dominique Mourget,

AREJ, 24 rue du Moulin 95620 Parmain

Tél. : 01 34 73 09 39 // 06 09 81 81 50 [arej2@wanadoo.fr](mailto:arej2@wanadoo.fr)

## NOUVELLES ASSOCIATIONS

### VNR ZEBAND

Président : M. Dos Santos - 6 rue Albert 1er

Objet : « Gérer et promouvoir la musique, organisation de concerts. »

### BÉATITUDE

Présidente : Mme Laurent - 32 avenue de Paris

Objet : « Œuvrer à l'épanouissement du bien être en favorisant la formation, la transmission, l'entraide entre personnes grâce aux énergies universelles et naturelles. »

### CHRIST LUMIÈRE DU MONDE

Présidente : Mme Serilaud - 129 bis rue du Maréchal Foch

Objet : « Exercice du culte évangélique et formation des ministres du culte. »

### VÉNUS BEAUTÉ

Présidente : Mme Aggabi - 5 bis rue Raymond Poincaré

Objet : « Création d'un institut de beauté accessible aux personnes n'ayant pas les moyens de s'offrir des soins dans un institut classique, en recherche d'emploi, ayant subi un traumatisme. »

### TELLE UNE MAGNOLIA

Présidente : Mme Boquet - 7 sente du Bras du Moulin

Objet : « Aider et créer des moments de qualité entre femmes afin d'échanger et de partager sur divers sujets qui les concernent tels que l'enfance, la féminité, le couple, la famille, la maternité ... »

Les derniers mois ont été bien remplis avec :

- Le bal country du samedi 15 avril salle Jean Sarment ; Nous avons une nombreuse assistance, plus de 250 personnes dans une super ambiance.

- Le traditionnel tournoi de badminton qui a regroupé le dimanche 16 avril matin enfants et adultes avec des matchs acharnés au gymnase Alain Colas. Notre professeur Éric a mené cette activité avec dynamisme et efficacité comme toujours.

- Notre spectacle de fin d'année aura lieu le samedi 24 juin en soirée à la salle Jean Sarment, nous aurons la joie de retrouver après les années covid nos intervenants, nos élèves, cela va faire du bien.

- Nous préparons déjà la rentrée de septembre et, nous vous rappelons que les inscriptions peuvent se faire dès le mois de juillet auprès de Caroline dans les bureaux du CPCLC jusqu'au 20 juillet.

Nous nous permettons de vous rappeler que pour les "anciens" qui pratiquent depuis plusieurs années la même activité avec le même intervenant vous devez vous acquitter de votre cotisation avant le premier cours. Aucune place ne sera réservée, cela pose trop de problèmes d'organisation.



- Le forum des associations a lieu le samedi 2 septembre et toutes les activités reprennent dès le lundi 4 septembre 2023. Seul un cours d'essai est autorisé pour les nouvelles activités.

Donc, fin septembre nous pourrons déjà faire un premier point car nous avons des échéances à tenir malheureusement au niveau financier.

- Nous projetons d'organiser avec la ligue contre le cancer du Val d'Oise une journée rose, celle-ci doit avoir lieu le samedi 21 octobre, nous ne manquerons pas de vous en parler. Nous souhaitons pour cette manifestation le soutien et le sponsoring de la ville de Parmain.

Notre traditionnelle assemblée générale aura lieu comme tous les ans fin novembre ou début décembre. J'aurai le plaisir en qualité de Présidente depuis de nombreuses années de laisser ma place.

Notre association créée en 1979 a fait ses preuves malgré quelques tsunamis, nous sommes à l'écoute de tous les Parminois et nous comptons sur vous pour continuer à la faire vivre.

Merci à tous ceux et celles avec qui j'ai travaillé durant toutes ces années.

*Sylvie Aubert,  
présidente du CPCLC*

## LA CABANE

**La cabane cherche un nouveau local, Une idée, une suggestion... Faites nous signe par mail, nous vous recontacterons. [cafeassolacabane@gmail.com](mailto:cafeassolacabane@gmail.com)**

Depuis mars 2018 le Café associatif La Cabane est un lieu de vie participatif où chacun peut prendre sa place, en tenant le bar, en proposant une activité, en apportant des idées neuves. Ce lieu ne sera plus d'ici quelques mois et laissera place à un projet immobilier. **L'heure est à la mobilisation et nous recherchons le soutien, l'aide, les propositions de toute personne ou collectivité en mesure de nous procurer un nouveau lieu de vie.** Depuis sa création, le café asso n'a cessé de s'enrichir des initiatives des adhérents bénévoles, et d'une expérience qui continue d'évoluer à chaque nouvelle proposition : soirées jeux, soirées culinaires, concerts, café lecture, café harmonica, café écriture, café bien-être", repair café, cercles de paroles.... Après le confinement la Cabane a réouvert ses portes et montré plus que jamais l'importance du lien social, du faire ensemble et de l'intergénérationnel en retrouvant



progressivement ses 200 adhérents à aujourd'hui. Pour beaucoup, habitués et d'autres de passage, tous témoignent leur attachement au lieu et à l'esprit de partage et du faire ensemble. Une reconnaissance et une adhésion à l'esprit du lieu à l'échelle locale et départementale s'y sont progressivement développées sous forme de partenariats autour d'événements que nous renouvelons cette année encore ou qui se mettent en place pour la première fois : La Cabane - Place de la gare 95430 Butry-sur-Oise

Retrouvez tout le programme sur <https://cafeassolacabane.wordpress.com>  
Nous joindre : [cafeassolacabane@gmail.com](mailto:cafeassolacabane@gmail.com) et/ou 07 81 49 70 10

## TARIFS PLAGES DE L'ISLE-ADAM

Afin de faciliter l'accès des résidents de la Communauté de Communes (CCVO3F) à ce site, de nouvelles règles sont mises en place :

- La délivrance d'une carte d'adhérent individuelle au prix de 5 € permettant de bénéficier d'un tarif privilégié toute la saison (12 € à partir de 14 ans, 8 € pour les enfants de moins de 14 ans et gratuit pour les enfants de moins de 5 ans).
- L'accès à une entrée réservée aux titulaires de la carte d'adhérent.

Pour obtenir la carte d'adhérent, il faut fournir :

- Une pièce d'identité ou un livret de famille.
- Un justificatif de domicile sur Parmain.
- Une photo d'identité récente.

La demande doit être déposée :

- À la plage directement des ouvertures les week-ends de juin de 10h à 18h.
- À l'Office du Tourisme de l'Isle-Adam de 10h à 13h et de 14h à 18h du mardi au vendredi.



## NAISSANCES

Le 05 mars 2023 : Maya John-Baptiste Domas  
Le 12 mars 2023 : Lidia Gomes Caceres Benitez  
Le 22 mars 2023 : Antonin Chantepie Mesguen  
Le 06 avril 2023 : Lila Renou  
Le 14 avril 2023 : Jessim Tourmente Zaaf

Le 16 avril 2023 : Lou Isambard Periat  
Le 18 avril 2023 : Louka Remedio Teruel  
Le 28 avril 2023 : Ethan Bricogne Tramhel  
Le 19 mai 2023 : Paola Mallet



## MARIAGES

Le 29 avril 2023 : Emilie Regnault et Benjamin Vergne  
Le 06 mai 2023 : Nicolas Soric et Claire Messer  
Le 27 mai 2023 : Vincent Mornac et Clémence Courtay



## DÉCÈS

Le 16 mars 2023 : Louissette Bianciotto veuve Fournival  
Le 17 mars 2023 : Jean-Pierre Joublin  
Le 11 avril 2023 : Eliane Monet  
Le 21 avril 2023 : Robert Depont  
Le 06 mai 2023 : Jean-Marc Pochat-Pochatoux  
Le 12 mai 2023 : Françoise Massélis  
Le 23 mai 2023 : Christianne Lauzis

**Groupe d'élu(es) de l'opposition  
Parmain/Jouy-le-Comte l'expérience  
à vos côtés »**

Tribune non reçue

**Parmain plus Vous**

Tribune non reçue

**La majorité municipale**

La vie en collectivité n'est pas simple, la démocratie non plus qui se doit d'être vigilante face aux attaques qu'elle subit ; et les maires ont bien du mérite à se tenir dans leur engagement.

L'actualité récente de la démission du maire de Saint-Brévin nous l'a rappelé. Selon les chiffres remontés, le 15 mars, par le ministère de l'Intérieur, 2265 plaintes et signalements pour violences verbales (menaces, insultes, outrages) ou physiques envers les élus ont été recensés en 2022, soit une augmentation de 32% par rapport à 2021.

La spécificité de la violence est d'être toujours rétorsive, de sorte qu'au final on pourrait dire que celui qui a commencé c'est très souvent... l'autre. Et l'affrontement devient binaire, symétrique, duel : le perdant contre le vainqueur, la majorité contre l'opposition, le vrai contre le faux, la mauvaise foi contre la bonne, etc...

Alors, les postures, les agressions et les procédures voilent avec peine les conflits qui se jouent ailleurs, ainsi que les insuffisances sur le fond des positions tenues, voire l'outrance qui les soutient.

Sans surprise, le conseil municipal a pu être aussi, à plusieurs reprises, le théâtre où ceci a pu s'observer.

Ce mécanisme banal et puissant opère ; et nous sommes tous susceptibles d'en être l'agent un jour. Alors, comment s'abstenir de s'y soumettre, sinon par un surplus de discernement ?

Le sujet, pris dans la "passion" de son propos, prend l'autre pour son négatif, oublie de respecter sa dimension d'altérité et de s'adresser véritablement à lui. "Dans ma civilisation, celui qui diffère de moi, loin de me léser, m'enrichit", soutenait Antoine de Saint Exupéry, dans "Pilote de guerre".

L'élu, quelle que soit sa position hiérarchique au conseil municipal, n'a pas à oublier qu'en tant que représentant de sa ville, il incarne une instance qui a droit au respect et qu'il a par ailleurs un devoir d'exemplarité.

# AGENDA

## JUILLET

- **Dimanche 2 juillet**

**Visite de l'église** Saint Denis de Jouy-le-Comte à Parmain de 15h à 18h, organisée par l'AREJ

- **Mercredi 12 juillet**

**Journée à la mer**, sortie organisée par le CCAS et le Lions Club

## AOÛT

- **Samedi 26 août**

**Cinéma en plein air**  
Allée des Peupliers  
Stade Jacques Hunaut

- **Mercredi 30 août**

**Commémoration** de la libération de Parmain – l'Isle-Adam



## SEPTEMBRE

- **Samedi 2 septembre**  
**Forum des associations**  
Salle Jean Sarment

- **Du 9 au 17 septembre**  
**Exposition photos**  
Salle Louis Lemaire

- **Samedi 16 septembre**  
**Concert** du patrimoine.  
Cour de la mairie

- **Samedi 16 et dimanche 17 septembre**  
**Kustom Festival & Tattoo**  
Allée des Peupliers  
Salle Jean Sarment

**Journées du patrimoine**  
Visite de l'église Saint Denis de Jouy-le-Comte à Parmain de 15h à 18h, organisée par l'AREJ



- **Samedi 23 et dimanche 24 septembre**

**Fête médiévale**  
Allée des Peupliers

- **29 septembre au 8 octobre**

**Exposition de l'AREJ**  
Salle Louis Lemaire



## OCTOBRE

- **Du 3 au 7 octobre**

**Semaine bleue** (voir page 21 du bulletin)

- **Samedi 7 octobre**

**Remise des médailles du travail**  
10h30 - Salle des mariages

- **Samedi 14 octobre**

**Accueil des nouveaux arrivants**  
10h - Salle des mariages

## BONNES VACANCES

Le maire, le conseil municipal et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent de bonnes vacances

